

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC

6, Rue des Minimés – 13530 TRETS
Tél : 04 42 29 40 29



MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES POUR DES ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES

1/2025

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
ACCORD CADRE
ARTICLES L2123-1 et R2123-1
DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Cahier des Charges

Mode de consultation : le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Personne publique : Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

Personne responsable du marché : Madame Marie France LEFORT – Président

Ordonnateur : Madame Marie France LEFORT – Président

Comptable assignataire : Monsieur le Percepteur Receveur du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence

Personnes habilitées à donner les renseignements :

- Mme Catherine CASANOVA : Renseignements administratifs - Tel : 04 42 29 40 29
- M. Eric DOUDON : Renseignements techniques – Tel : 04 42 29 40 29

▪ **Article 1 – Objet du marché**

Marché public de prestation de services pour des activités sportives et artistiques du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc.

Le Syndicat Intercommunal permet à des enfants et à des adultes de découvrir, s'initier et se perfectionner à la pratique d'activités sportives et/ou artistiques.

Marché de type Accord cadre avec émission de bons de commande : Les prestations feront l'objet de bons de commande passés en application des articles L2125-1, R2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins (Par mail ou courrier).

Le marché est décomposé en 19 lots, constituant chacun un marché distinct.

Lots	Désignation	Montant en euros Maximum (H.T.)
1	Activité équestre – zone est	26 000
2	Activité équestre – zone ouest	22 000
3	Activités nature	30 600
4	Activités nautique	7 200
5	Artistique	12 000
6	Ateliers pâtisserie	15 000
7	BD / Dessin / Manga	3 600
8	BMX Race	4 500
9	Breakdance	3 300
10	Chant	3 000
11	Danse	2 800
12	Equitation Western	9 400
13	Eveil Musical	5 900
14	Gym aux agrès	9 400
15	Jeux de société	2 200
16	Robotique	6 300
17	Sports de glisse	4 000
18	Tennis	9 800
19	Vidéo / Cinéma	4 800

■ Article 2 – Forme juridique du marché

2.1. Procédure adaptée

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

2.2. Transmission des documents par voie électronique

La transmission des documents devra se faire de façon dématérialisée. Les documents de consultation seront mis à disposition sous format pdf sur le site du Syndicat ou pourront être envoyés par mail sur simple demande.

La transmission électronique du dossier de candidature et de toutes les pièces s'y affaissant, devra se faire par mail, exclusivement sur l'adresse dédiée : **marchepublicsiha@orange.fr**. Un accusé de réception sera adressé par mail.

Pour les candidats ne disposant pas des outils numériques adaptés, l'accès à un poste informatique connecté à Internet et un scanner seront mis à disposition, **sur rendez-vous**, dans les locaux du Syndicat, 6 Rue des Minimes à Trets. Les candidats souhaitant conserver une copie des documents numérisés devront apporter une clé USB.

2.3. Durée du marché

La durée du présent marché court à compter de la date de notification de ce dernier à l'attributaire par courriel avec accusé de réception et prendra fin le **31 décembre 2026, à l'exception des activités engagées pour l'année scolaire qui pourront se terminer au 30 juin 2027.**

2.4. Marché de type accord cadre avec émission de bons de commande

Le présent marché est passé selon la procédure des articles L2125-1, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Les mentions devant figurer sur chaque bon de commande sont les suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire,
- La date et le numéro du marché,
- La date et le numéro du bon de commande,
- La nature et la description des prestations à réaliser,
- Les délais d'exécution (date de début et de fin),
- Les lieux d'exécution des prestations,
- Le montant du bon de commande.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés par le ou les titulaires.

La durée d'exécution d'un bon de commande ne peut pas excéder la date fixée de la fin du marché.

▪ Article 3 – Délais d'exécution

3.1. – Délais de base

Les délais d'exécution se confondent avec la durée du marché précisée à l'article 2.3 du présent document. Les bons de commande précisent ces délais en cas de besoin.

Les délais et dates d'exécution sont en principe déterminés en fonction du planning prévisionnel du titulaire. Toutefois, des modifications peuvent y être apportées dans les conditions de l'article 3.2 ci-dessous.

3.2. – Modifications de délais

Les délais et dates de réalisation peuvent faire l'objet de modifications en considération notamment des conditions météorologiques ou des empêchements indépendants de la volonté des deux parties.

En tout état de cause, des modifications de calendrier pourront intervenir d'un commun accord entre les parties, obligation faite au titulaire d'en informer au préalable le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc et d'avoir obtenu son agrément au moins trois semaines avant la date d'exécution concernée.

▪ Article 4 – Condition d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché). En cas de réalisations de prestations non conformes, le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc pourra appliquer une décote proportionnelle aux écarts constatés par rapport à la prestation demandée.

Les candidats envisageant l'utilisation de salles communales ou privées devront s'assurer de l'accord de la Collectivité ou du propriétaire, préalablement à leur candidature au marché.

▪ **Article 5 – Prix du marché**

Caractéristiques des prix pratiqués :

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables durant la durée du marché.

**Fait à
L'attributaire**

**Fait à Trets, le
Le Pouvoir adjudicateur**

Lu et approuvé, paraphé, cachet

**Marie France LEFORT,
Président**

Caractéristiques techniques par lots

Le candidat devra parapher la ou les pages correspondant au(x) lot(s) pour lesquelles il souhaite candidater.

LOT 1 - *Activité Equestre Zone Est*

Le titulaire du marché pour le lot 1 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être impérativement situé en zone Est (*** voir plan ci-dessous**)
- Proposer des stages d'équitation pour environ **255** enfants répartis selon les modalités ci-dessous :
- Accueillir **175** stagiaires de tout niveau (débutant à perfectionnement) durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi, durant les vacances scolaires (hors Noël),
- Accueillir des groupes de 8 à 16 enfants de 3 à 11 ans pendant des séances de 1h30 maximum, certains mercredis après-midi définis en accord avec l'adjudicateur soit **80** enfants environ. En cas de groupe inférieurs, le prestataire sera en droit de facturer au minimum 8 enfants.
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...),
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Disposer d'un manège couvert ou accepter de reporter les cours en cas d'intempéries,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d'Equitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage des galops en fin de stage.

*** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.**

*** Plan**

Zone Ouest

* Beaurecueil * St Antonin

* Châteauneuf le rouge * Rousset

* Euveau

Zone Est

* Pevnier

* Trets

* Puyloubier

* Pourrières

* Pourcieux

LOT 2 - *Activité Equestre Zone Ouest*

Le titulaire du marché pour le lot 2 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être impérativement situé en zone ouest (*** voir plan ci-dessous**),
- Proposer des stages d'équitation pour environ **105** enfants de 6 à 16 ans durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël) répartis selon les modalités ci-dessous,
- Proposer des stages de tout niveau (débutant à perfectionnement), durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi,
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...),
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Disposer d'un manège couvert ou accepter de reporter les cours en cas d'intempéries,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d'Equitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité,
- Dans le cas d'inscription à la journée, le titulaire du marché devra proposer aux stagiaires la possibilité d'assurer la garderie des enfants pendant la période de fin de séance du matin et début de séance de l'après-midi,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage de galops en fin de séance.

*** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.**

*** Plan**

Zone Ouest

* Beaurecueil	* St Antonin
* Châteauneuf le rouge	* Rousset
* Fuveau	

Zone Est

	* Pourrières
* Puylobier	* Pourcieux
* Trets	
* Peynier	

LOT 3 – *Activités Nature*

Le titulaire du marché pour le lot 3 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique nature, durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi, pour environ **192** enfants de 4 à 12 ans, répartis sur 9 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Proposer des activités nature diversifiées, de type contacts avec les animaux, approche des insectes, plantations, sensibilisation à l'environnement, activités manuelles en lien avec la nature..., adaptées à l'âge des participants,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Disposer de structures conformes et adaptées à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes.

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 4 – Activités Nautique

Le titulaire du marché pour le lot 4 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être situé impérativement sur le littoral entre Marseille et Bandol,
- Proposer des stages nautiques pour les enfants à partir de 7 ans, de niveau débutant au niveau perfectionnement, du lundi au vendredi de 2 h 30 à 3 h par jour (à préciser dans le mémoire technique), sur une plage horaire comprise entre 13 h 30 et 18 h,
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **48** stagiaires, répartis entre le 6 Juillet et le 21 août 2026 *,
- Proposer les supports de type Optimist, Laser « pico », Catamaran ou Planche à voile, adaptés à l'âge et à la pratique des différents publics avec un tarif forfaitaire unique.
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique des activités nautiques (combinaison, shorty, harnais, gilet de sauvetage...),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité et les diplômes,
- Être affilié à la Fédération Française de Voile,
- Fournir en fin de stage, à chaque stagiaire, une attestation de niveau et un livret permettant de suivre sa progression ou un passeport voile fédéral.
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard deux semaines avant le début du stage.

*** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.**

LOT 5 – Artistique

Le titulaire du marché pour le lot 5 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des ateliers artistiques diversifiés et appropriés à l'âge des participants,
- Accueillir environ **170** stagiaires, de 7 ans et plus, répartis sur 7 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël) et les mercredis après-midi,
 - Stages du lundi au vendredi.
 - Durée : cinq demi-journées à raison de 3 h par séance et/ou journée à raison de 6 h.
 - Journée et demi-journée à la carte (optionnel).
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- En cas de besoin, accueillir des groupes d'enfants de 3 à 10 ans (10 à 14 enfants) pendant des séances de 2 h maximum, certains mercredis après-midi définis en accord avec l'adjudicateur soit **60** enfants environ.
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures conformes adaptées aux activités proposées,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique des activités,
- Fournir avant chaque période, la liste des intervenants et leurs diplômes.

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 6 – Ateliers Pâtisserie

Le titulaire du marché pour le lot 6 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Pâtisserie, à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour environ **120** enfants de 8 à 16 ans, répartis sur au moins 5 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Proposer un apprentissage de la pâtisserie adapté à l'âge des participants avec des réalisations diversifiées chaque jour,
- Disposer de structures conformes et adaptées à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 7 – BD / Dessin / Manga

Le titulaire du marché pour le lot 7 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages englobant les thématiques Dessin, BD et Manga, à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour environ **48** enfants de 8 à 16 ans, répartis sur 4 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Disposer de structures conformes et adaptées à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 8 – BMX Race

Le titulaire du marché pour le lot 8 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages BMX pour environ **50** enfants de 6 à 16 ans du lundi au vendredi à raison de cinq demi-journées de trois heures, répartis sur au moins 4 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Être affilié à la Fédération Française de BMX,
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique du BMX (vélo, casque, ...),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité, les diplômes.

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 9 – *Breakdance*

Le titulaire du marché pour le lot 9 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation au breakdance, à raison de cinq séances de 2h, du lundi au vendredi, répartis sur 5 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **50** enfants de 6 à 16 ans,
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, équipements aux normes),
- Proposer un projet pédagogique,
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité et les diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies avant le 6 janvier 2025 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 10 – Chant

Le titulaire du marché pour le lot 10 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages de chant pour environ **30** enfants, à partir de 8 ans, du lundi au vendredi à raison de cinq demi-journées de deux heures, répartis sur 3 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins (dans la limite du périmètre des Communes du SIHA),
- Le travail proposé devra être axé autour des techniques respiratoires et du placement vocal, jeux rythmiques et sonores,... à destination d'un groupe d'enfants,
Elaboration d'un répertoire de musiques actuelles.
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, le nom de la personne encadrant l'activité et les diplômes.

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 11 – *Danse*

Le titulaire du marché pour le lot 11 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation à la danse, à raison de cinq séances de 3h, du lundi au vendredi, répartis sur 3 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **42** enfants de 4 à 6 ans,
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Faire découvrir différents styles de danses tout au long de la semaine,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, équipements aux normes),
- Proposer un projet pédagogique,
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité et les diplômes,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme de spectacle ou création d'une chorégraphie à l'issue du stage,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires.

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 12 - *Equitation Western*

Le titulaire du marché pour le lot 12 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'équitation Western pour environ **72** enfants de 4 à 17 ans répartis sur au moins 6 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Être en mesure d'assurer des stages de tout niveau (débutant à perfectionnement), du lundi au vendredi, à raison de 3 heures par séance en demi-journée ou 3 heures le matin et 3 heures l'après-midi en journée complète,
- Programme indicatif : Lasso, tir à l'arc, pole bending, jeux western, barrel racing,...
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...),
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d'Equitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation Western,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité,
- Dans le cas d'inscription à la journée, le titulaire du marché devra proposer aux stagiaires la possibilité d'assurer la garderie des enfants pendant la période de fin de séance du matin et début de séance de l'après-midi,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage de galops en fin de séance.

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 13 – *Eveil Musical*

Le titulaire du marché pour le lot 13 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'éveil musical à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, pour **70** stagiaires, par groupe de 8 à 12 enfants de 4 à 6 ans, répartis sur 5 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Sur certaines semaines, la personne encadrant l'activité pourra être amenée à assurer l'accueil des parents en début ou en fin de séance et elle en sera informée la semaine précédant le début du stage,
- Le travail proposé devra être axé autour du développement de la motricité et de l'attention grâce à la découverte d'un large éventail d'instruments et de styles de musiques, au travers de l'écoute et de la pratique. La réalisation d'un instrument de musique ou une présentation du travail réalisé sous forme de spectacle clôturera le stage.
- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins (dans la limite du périmètre des Communes du SIHA),
- Animer 2 séances de 2h par semaine pour des groupes d'enfants de 4 à 10 ans soit environ 72h répartis sur 12 semaines durant les vacances scolaires ou les mercredis,
- Proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments...),
- Fournir avant la séance le nom de la personne encadrant l'activité, les diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 14 – Gymnastique aux agrès

Le titulaire du marché pour le lot 14 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages de gymnastique aux agrès, du lundi au vendredi à raison de 3 heures par séance, de débutant et perfectionnement, pour **110** stagiaires de 5 à 16 ans, répartis sur 11 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Programme indicatif : agrès, sol, poutre, saut cheval, barres asymétriques,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes) et être affilié à la Fédération Française de Gymnastique,
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 15 – Jeux de Société

Le titulaire du marché pour le lot 15 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Jeux de société, à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour environ **40** enfants de 4 à 8 ans, répartis sur 4 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 16 – Robotique

Le titulaire du marché pour le lot 16 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Robotique, à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, pour environ **40** enfants de 6 à 15 ans, répartis sur 4 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Programme indicatif : programmation de robots, initiation à la programmation de jeux vidéo, apprentissage de montage vidéo, ...
- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins (dans la limite du périmètre des Communes du SIHA),
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 17 – Sports de glisse

Le titulaire du marché pour le lot 17 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages de trottinette freestyle et/ou skateboard et/ou roller pour les enfants à partir de 6 ans, de niveau débutant au niveau perfectionnement, du lundi au vendredi de 2 h par jour (à préciser dans le mémoire technique,
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **50** stagiaires, répartis sur 5 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins (dans la limite du périmètre des Communes du SIHA),
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité (trottinette freestyle et/ou skateboard et/ou roller) et les équipements de sécurité adaptés,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 18 – Tennis

Le titulaire du marché pour le lot 18 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation et de perfectionnement de tennis pour environ **140** stagiaires de 6 à 16 ans de tous niveaux, du lundi au vendredi à raison de 3 h/jour, répartis sur 10 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Faire découvrir des activités complémentaires en sports de raquettes, de type Padel et/ou Pickleball
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Être affilié à la Fédération Française de Tennis,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité, les diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires (activités, durées, âges...).

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***

LOT 19 – Vidéo / Cinéma

Le titulaire du marché pour le lot 19 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages sur le thème du montage vidéo et du cinéma, sur cinq jours, pour environ **48** enfants de 7 à 16 ans, répartis sur 4 semaines durant les vacances scolaires* (hors vacances de Noël),
- Le travail proposé devra aborder le jeu d'acteur, la cinématographie et le montage vidéo,
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix Communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures conformes et adaptées aux activités proposées,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité, les diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies avant le 5 janvier 2026 en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, un prorata sera appliqué.***